

FICHE VALIDÉE  
PAR LA DREAL

Le 17/10/2019

AMENAGEMENT DE BAIX – LE LOGIS NEUF

# PASSE A POISSONS DE LA DRÔME

2 rue André Bonin  
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE  
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

***cnr.tm.fr***

# SOMMAIRE

<b>A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....</b>	<b>4</b>
<b>1 - Présentation du dragage .....</b>	<b>4</b>
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention .....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône .....	5
1-3 - Surveillance et entretien des ouvrages de franchissement pour la faune .....	5
1-4 - Données techniques sur les travaux .....	6
1-5 - Gestion des espèces végétales invasives.....	7
<b>2 - Caractérisation physico-chimique.....</b>	<b>8</b>
2-1 - Eau .....	8
<b>3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....</b>	<b>9</b>
3-1 - Exposé détaillé des enjeux .....	10
3-1-1 - Enjeux environnementaux .....	10
3-1-1-1 Description du site.....	10
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	11
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	21
3-1-1-4 Espèces protégées .....	24
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	25
3-1-2 - Enjeux économiques .....	29
3-1-3 - Enjeux sociaux .....	30
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR .....	30
<b>4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .</b>	<b>30</b>
<b>5 - Surveillance du dragage.....</b>	<b>31</b>

Valable pour l'entretien, durant une période de 3 ans.

## A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée

Opération d'urgence (art 3.1)

Opération non programmée   
 (demande exceptionnelle – art 3.1)

N° d'opération : DRI 18-009

Unité émettrice : Direction Territoriale Rhône Isère

Chute : Baix-Le-Logis-Neuf

Département : DROME (26)

Communes : Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme.

Localisation (PK) : PK 131.500 Rive Gauche du Bas Rhône

Situation : Seuil de la Drôme

Motif du dragage :

- \* Entretien chenal de navigation
- \* Non aggravation des crues
- \* Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (cf. § 3.2)  
 Toute l'année

Date prévisionnelle de début de travaux : A compter de  
 l'autorisation pendant 3 ans

Date prévisionnelle de fin de travaux : Mars 2021

Durée prévisionnelle des travaux : 3 à 4 jours

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un  
 prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en  
 respectant les périodes d'intervention autorisées.

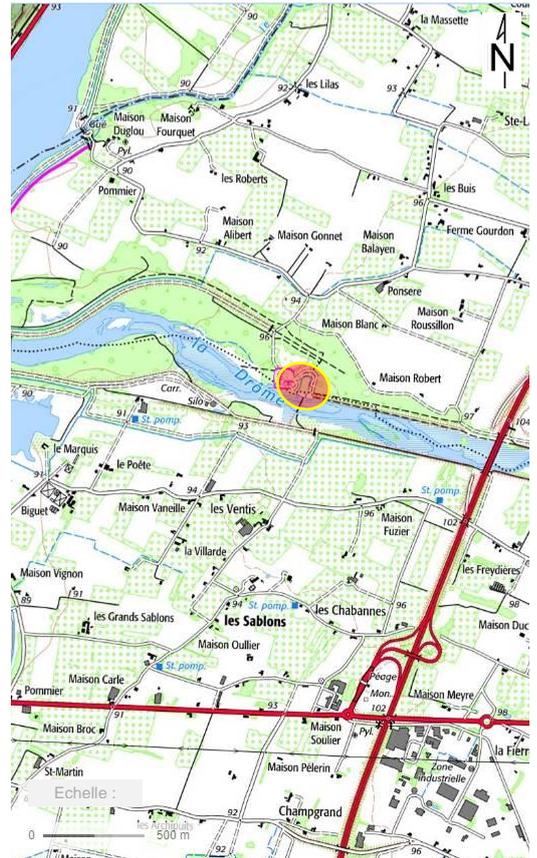


Figure 1. Localisation du site de dragage  
 d'après IGN 25 (© GEOPORTAIL 2018)

Nature des sédiments : Graviers et sables.

Volume : environ 400 m<sup>3</sup>

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1 à 2 m

Matériel/technique employé(s) : **Matériel terrestre (Pelle mécanique, tractopelle et camions)  
 Restitution sur le seuil et en aval dans la Drôme.**

Dernier dragage du site : Volume : 500 m<sup>3</sup> Date : 2016 Entreprise : SOTEREX

Critère d'urgence (à justifier) : oui  non

Demande d'avis à batterie : oui  non

Gestion des sédiments : Restitution  Dépôt à terre

## B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

### 1 - Présentation du dragage

#### 1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage d'entretien est localisé au droit du seuil de la Drôme. Ce projet entre dans le cadre de l'entretien annuel de la passe à poissons de la Drôme. Le projet consiste à maintenir la bonne alimentation en eau de la passe à poissons et le curage du bassin de dégravement, bassin qui évite l'engravement de la rivière de contournement. L'intervention se situe pour l'entrée d'eau, coté rivière Drôme et pour le bassin, dans l'ouvrage même de la passe.

L'intervention sur ce site fait appel à différents types de matériel :

- Pour l'entrée d'eau, les travaux sont réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique et concernent une surface de quelques dizaines de m<sup>2</sup>. Durant les opérations, le matériel emprunte les pistes et plateforme prévues pour accéder à l'amont de la passe. Les matériaux graveleux déposés devant l'ouvrage sont repris par la pelle et déposés sur le seuil afin d'être repris naturellement par les eaux de la Drôme. Les matériaux concernés par cet entretien sont essentiellement des graviers.
- Pour le curage du bassin, les travaux sont réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique et d'un camion et concernent une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>. Pour accéder au bassin, le matériel utilise la rampe d'accès existante prévue. Les matériaux extraits sont chargés dans le camion et transportés, à environ 500 m, en rive droite de la rivière sur des atterrissements afin de permettre une reprise des matériaux par les eaux de la Drôme à l'occasion de périodes de hautes eaux. Les matériaux extraits sont essentiellement des graviers et des sables apportés par les eaux de la Drôme en crue.

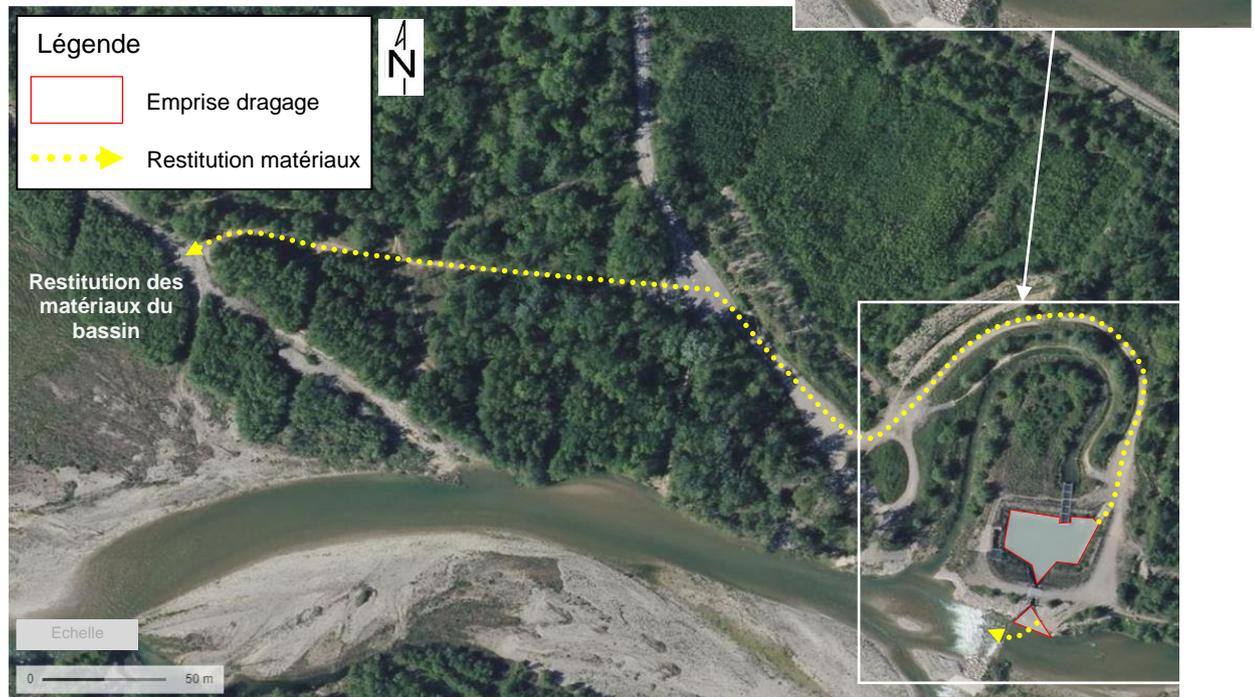


Figure 2. Localisation des travaux (© GEOPORTAIL 2018)

Ce mode d'entretien ainsi que la destination des matériaux, sont conformes aux prescriptions inscrites dans le dossier d'exécution approuvé en décembre 2007, intitulé « Programme européen de conservation de l'apron du Rhône et de ses habitats, n°LIFE04NAT/F/000083, action C1.2 - construction d'une passe à poissons dans la Drôme à Livron ».

L'objectif des dragages d'entretien est de s'assurer du bon fonctionnement de l'ouvrage afin que la circulation des poissons puisse se dérouler dans les meilleures conditions tout au long de l'année.

L'accès à la passe à poissons, pour l'aménage et le repli du matériel, utilise une piste forestière existante en rive droite de la Drôme depuis la voirie communale. Compte tenu de la brièveté de l'intervention (3 à 4 jours), il n'est pas prévu d'installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...). Tous les accès, rampes et pistes utilisés sont existants et ne nécessitent aucune préparation particulière.

### 1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage, conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, AFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

### 1-3 - Surveillance et entretien des ouvrages de franchissement pour la faune

#### a – Cas général sur l'ensemble du domaine

Sur le domaine de CNR, la surveillance et l'entretien des ouvrages de franchissement pour la faune a fait l'objet de la mise en place d'une procédure spécifique CNR (Procédure P308/1 du 15/05/2008). Ce document permet de préciser les modalités à mettre en œuvre pour assurer la surveillance et l'entretien de ces ouvrages afin d'assurer la migration de la faune terrestre et aquatique conformément à l'objectif de préservation et d'amélioration de la connectivité des milieux.

Cette procédure s'applique de manière générale à l'ensemble des ouvrages de franchissements pour la faune : « passes » à castors, passes à poissons, passages à grands mammifères et autres dispositifs de franchissements.

Les intervenants sont principalement les directions territoriales CNR pour l'organisation de cette activité (visites des sites, contrôle de fonctionnement et opérations d'entretien) et la Direction Gestion des Actifs et Concession (DGAC) pour l'animation, le pilotage, le contrôle d'ensemble et surtout pour assurer la cohérence et l'homogénéité des procédures et des pratiques à l'échelle du domaine concédé. Selon les sites ou le type d'ouvrage, des actions de communication, de réponse aux demandes extérieures et de concertation sont réalisées auprès des partenaires locaux ou nationaux.

La mise en place de cette procédure permet de disposer d'une bonne traçabilité de la surveillance et de l'entretien des ouvrages de franchissement sur le domaine concédé. Les outils disponibles comprennent d'une part un classeur de surveillance pour chaque ouvrage (description, espèces cibles, notices, problématique de suivi et d'entretien, ...) et d'autre part une synthèse annuelle permettant de récapituler pour chaque ouvrage les détails de l'année (nombre et date d'intervention d'entretien, les coûts et pour certains sites le nombre de contrôle).

b – Informations spécifiques à la passe à poissons de Drôme

- *Espèces cibles* : L'ouvrage, réalisé en 2009, a pour objectif de permettre la remontée de l'Apron du Rhône et des cyprinidés d'eau vives.
- *Fréquence des visites de contrôle* : Ces visites sont prévues tous les mois.
- *Constats lors des visites de contrôle* : Les hautes eaux de la Drôme déposent régulièrement des graviers en amont de l'ouvrage d'alimentation de la passe et dans le bassin de décantation. Ces dépôts peuvent gêner l'alimentation en eau de la rivière. L'intervention fréquente sur le site permet d'enlever facilement les corps flottants qui peuvent obstruer l'alimentation amont de la passe.
- *Période d'intervention* : Les travaux peuvent être nécessaires tout au long de l'année.

**1-4 - Données techniques sur les travaux**

L'intervention sur la passe à poissons de la Drôme est une intervention ponctuelle qui est réalisée dès que les accumulations de matériaux en amont de l'ouvrage d'alimentation et/ou dans le bassin de décantation sont susceptibles de dégrader son rôle dans la connexion piscicole aval-amont.

Quelle que soit la raison initiale pour la programmation de l'intervention d'entretien (accumulation en amont ou dans le bassin de décantation...), l'ensemble de la passe est traité lors du passage de l'atelier d'entretien.

Les travaux d'entretien sont réalisés à l'aide de matériel terrestre. L'amenée du matériel et du personnel est réalisée à l'aide de cheminements existants en rive droite de la Drôme depuis la voirie communale. L'ouvrage dispose en rive droite d'une plateforme en amont et d'une piste d'exploitation pour accéder à tous les sites d'entretien avec la pelle terrestre et les camions.

Dans le cadre de la rédaction de cette fiche d'incidence, un protocole a été rédigé afin de décrire la réalisation des travaux et d'intégrer les retours d'expérience des précédentes interventions (cf. protocole annexé à cette fiche). Les principaux éléments retenus dans la synthèse des travaux sont :

- Curage de l'entrée d'eau :

Cette opération se fait après fermeture de la passe par abaissement du batardeau prévu à cet effet. La fermeture de la passe, annule les vitesses d'écoulement qui pourraient entraîner une partie des matériaux dans la passe.

Le curage de l'entrée d'eau, s'effectue à l'aide d'une pelle sur chenilles, les travaux dégageront environ 5 m<sup>3</sup> de matériaux graveleux qui sont restitués directement sur le seuil de la Drôme, à une distance de jet du bras de la pelle mécanique.

Lors de la remise à l'eau à l'aide de la pelle, la nature graveleuse des matériaux permet de constater que les matières en suspension à l'aval sont très limitées en quantité et dans le temps. Cette opération prend moins d'une demi-journée (3 heures).

- Curage du bassin de dégrèvement :

L'alimentation de la passe est coupée et le bassin vidangé. La vidange s'effectue d'une part par gravité avec le cours aval de la rivière artificielle et d'autre part, avec deux vannes de fonds existantes et prévues à cet effet. Lors de la vidange par gravité, une grande partie des poissons présents dans la passe, s'échappent au travers des vannes. Pour éviter toute mortalité de poissons, cette vidange est accompagnée par une pêche de sauvetage. Les poissons pêchés sont évacués avec des bassines et remis directement, en amont, dans le cours de la Drôme.

L'intervention de curage qui s'effectue bassin vidangé n'engendre pas de remise en suspension.

Les matériaux, issus du bassin, sont chargés sur des camions puis transportés sur les pistes d'exploitation, sur une distance d'environ 500 m, pour être déposés sur des atterrissements en rive droite de la rivière. Ce site retenu pour la remise des sédiments à la rivière est localisé dans l'emprise des travaux du piège à gravier entretenu en 2016 et 2017. Cette opération d'entretien de la passe concerne un volume de matériaux compris entre 100 et 400 m<sup>3</sup> de sédiments graveleux et sableux.

La mise en place des sédiments sur des atterrissements dans l'attente d'une reprise par les eaux de la rivière lors d'une période de hautes eaux, n'engendre pas de remise en suspension dans les eaux de la rivière. Cette opération prend moins de deux jours.

a - Suivi des travaux

La nature des matériaux repris (graviers et sables) ainsi que la technique de restitution dans le lit de la Drôme participent à la faible incidence de la restitution sur la qualité des eaux, et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone de travail.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2019, les travaux les plus proches se situent :

- A environ 6 km en amont, avec le dragage de l'accès de la rampe de mise à l'eau des Petits Robins. Ce chantier est réalisé l'aide d'une drague aspiratrice. La restitution se fait dans la retenue de Logis-Neuf au niveau du PK 126.400. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé de 9 000 m<sup>3</sup>.
- A proximité sur le cours de la Drôme, à moins d'un kilomètre en aval, avec l'entretien de la confluence de la Drôme. Cette intervention est réalisée à l'aide d'une drague aspiratrice pour une quantité estimée de 80 000 à 110 000 m<sup>3</sup> de sédiments. La restitution est réalisée dans le Rhône en retenue.
- A environ 4 km en aval, avec le dragage du quai SIF de le Pouzin. Ce chantier est réalisé l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapets. La restitution se fait dans la retenue de Logis-Neuf au niveau du PK 135.400. Les matériaux concernés sont fins avec un volume total estimé de 5 000 m<sup>3</sup>.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de la passe à poissons de la Drôme, en rive droite de la rivière Drôme.

### 1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, la Compagnie Nationale du Rhône veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, la Compagnie Nationale du Rhône réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, la Compagnie Nationale du Rhône s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, la Compagnie Nationale du Rhône s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).

L'élodée du Canada n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, la Compagnie Nationale du Rhône, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➤ **Sur le site de la passe à poissons de la Drôme, aucune espèce végétale invasive n'a été identifiée.**

## 2 - Caractérisation physico-chimique

### 2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas de la passe à poissons de la Drôme, la qualité des eaux sera caractérisée par la station RCS de Livron-sur-Drôme située à 3 km en amont sur la Drôme.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2016
Ammonium (mg(NH <sub>4</sub> )/L)	0.01
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	<0.5
Conductivité (µS/cm)	409
MES (mg/L)	167
Nitrates (mg(NO <sub>3</sub> )/L)	3.1
Nitrites (mg(NO <sub>2</sub> )/L)	0.01
Oxygène dissous (mg(O <sub>2</sub> )/L)	11
Oxygène dissous (saturation) (%)	103.7
pH (unité pH)	8.2
Phosphates (mg(PO <sub>4</sub> )/L)	0.03
Phosphore total (mg(P)/L)	0.05
Température (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
<span style="color: blue;">■</span> Très bonne qualité	<span style="color: green;">■</span> Bonne qualité
<span style="color: yellow;">■</span> Qualité moyenne	<span style="color: orange;">■</span> Qualité médiocre
<span style="color: red;">■</span> Qualité mauvaise	

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Livron-sur-Drôme en 2016.  
 (Source RCS 2016 : Portail SIE, données importées en janvier 2018)

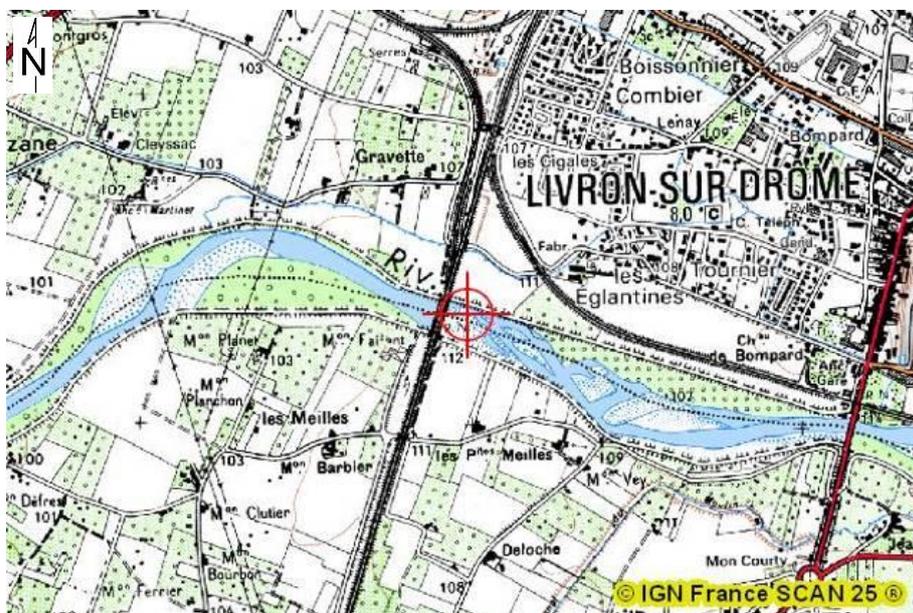


Figure 3. Localisation de la station RCS de Livron-sur-Drôme (n°06109100) - © Portail SIE

### Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2016) à la station RCS de Livron-sur-Drôme (située à 3 kilomètres à l'amont de la zone d'entretien), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour l'ensemble des paramètres, sauf pour les MES.

D'une manière générale les eaux de la Drôme présentent des taux de MES faibles avec des valeurs comprises entre moins de 2 et 15 mg/l. En 2016, le suivi de ma station RCS a été réalisé durant deux épisodes de turbidité importantes avec : 88 mg/l le 26/10/2016 et surtout 1 850 mg/l le 23/11/2016. Toutefois, il est intéressant de noter que la médiane du taux de MES s'établit à 3,9 mg/l (bonne qualité).

### 3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments



Figure 4. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

### 3-1 - Exposé détaillé des enjeux

#### 3-1-1 - Enjeux environnementaux

##### 3-1-1-1 Description du site

**Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :**

La zone concernée par les entretiens est localisée au niveau de la passe à poissons de la Drôme et ses alentours. Le site a fait l'objet d'une visite d'un technicien environnement en mai 2018 pour détailler la description. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site présentait peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière fiche d'incidence réalisée en 2012.

La passe à poissons de la Drôme a été réalisée en 2009 dans le cadre du programme européen Life Apron II. Située sur la berge en rive droite de la Drôme, elle est composée d'une prise d'eau à l'amont du seuil suivie d'un bassin de dégrèvement et d'un ouvrage de régulation donnant accès à la rivière artificielle de contournement. Cette rivière artificielle d'une longueur de 200 m permet de retrouver la Drôme à l'aval du seuil. Cette passe remplace l'ouvrage d'origine réalisé en 1993.

La zone d'entretien comprend d'une part le lit de la Drôme devant l'ouvrage béton en amont de la passe à poissons et d'autre part le bassin de dégrèvement en béton situé à l'aval immédiat de l'ouvrage précédent.

Au niveau de l'ouvrage d'alimentation amont, la berge de la rivière est naturelle avec des substrats graveleux sur lequel se développe une strate arbustive et arborescente dominée par le peuplier noir et des saules. En aval de la prise d'eau, la berge est constituée d'enrochements bétonnés.

Le bassin de dégrèvement présente, quant à lui, une végétation herbacée qui se développe en haut de berge sur un enrochement libre colmaté par des matériaux sablo-graveleux.

Ces sites ne présentent que peu d'intérêt pour la faune et la flore. Toutefois, de nombreux milieux d'intérêts existent à proximité du site d'étude. En effet, l'intérêt écologique de la zone d'étude et de ses alentours est reconnu avec la présence de nombreux périmètres relatifs à la faune et la flore d'intérêt à l'échelle départementale, nationale ou européenne (ZNIEFF, ZSC, ZPS). En plus de l'espace compris entre les digues de la Drôme, il est noté plusieurs sites d'intérêt à proximité :

- La lône du petit-Rhône au Nord du site,
- Les contre-canaux de part et d'autre de la confluence,
- La rivière en amont du seuil.

Les espèces animales, inventoriées à proximité, susceptibles de fréquenter la zone d'intervention sont principalement le castor, la loutre et l'ensemble du peuplement piscicole.

Le castor est bien représenté, sur le cours aval de la Drôme, avec plusieurs terriers en rive droite de la rivière en aval du seuil et de nombreux sites d'alimentation au niveau des saulaies qui se développent le long de la rivière. Plusieurs familles de castor sont inventoriées aussi en amont dans la réserve naturelle des Ramières. La loutre, quant à elle, est considérée en transit avec des traces (épreintes) observées au niveau de la passe à poissons. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce est connue sur la rivière de la Drôme, principalement dans la réserve naturelle des Ramières, à quelques kilomètres en amont.

Le peuplement piscicole de la Drôme aval a été caractérisé préalablement aux derniers travaux d'entretien du lit mineur de la rivière en aval du seuil. Ces inventaires sur le terrain ont permis de caractériser le peuplement piscicole dans l'aire d'étude. Ce peuplement piscicole est dominé par les espèces rhéophiles (Vairon, Barbeau fluviatile, Hotu, Spirilin, Toxostome, Blageon) mais est également composé d'espèces présentes dans les zones plus calme (Épinoche, Bouvière). Les petites espèces benthiques sont représentées par le goujon et la loche. Avant les travaux d'entretien, la majorité des habitats étaient peu profonds et seuls les alevins et juvéniles étaient présents. La température de l'eau, relativement élevée (supérieure à 20°C), est aussi un facteur limitant à la présence de la truite par exemple. Les espèces exotiques, ou à tendance invasive, sont peu nombreuses (Pseudorasbora et écrevisse américaine uniquement).

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité de la zone d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 4.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

**Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 141-19 du code de l'environnement.**

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR 8201677)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km       à proximité       dedans

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 111 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution, ...). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidenton p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 2. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site  
 « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677). (\*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus ( <i>Gomphus graslinii</i> )	1046
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Grand capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	1088
<b>Mammifères</b>	
Petit Rhinolphe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303
Grand Rhinolphe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Petit Murin ( <i>Myotis blythii</i> )	1307
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310
Murin de Capaccini ( <i>Myotis capaccinii</i> )	1316
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Loutre ( <i>Lutra lutra</i> )	1355
<b>Poissons</b>	
Lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )	1095
Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	1103
Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )	1138
Apron du Rhône ( <i>Zingel asper</i> )	1158
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> )	5339
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150

Tableau 3. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km en amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 comprenant l'embouchure de la Drôme.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques, un bassin en béton et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées sont particulièrement faibles à l'échelle du site (quelques dizaines de m<sup>2</sup> de la rivière et quelques dizaines de mètres linéaires de berge de la Drôme en aval de la restitution). Ces travaux de faible ampleur sont réalisés rapidement avec une durée d'intervention limitée à quelques jours.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement ou de la restitution des matériaux sablo-graveleux. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate de l'ouvrage amont et du lieu de restitution.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention et en aval de la zone de restitution.

Du point de vue de la faune susceptible d'être observée à proximité de la zone d'intervention :

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de la confluence de la Drôme et le Rhône mais aussi plus en amont sur le cours de la Drôme. Au niveau de la zone d'entretien, comprenant l'ouvrage d'alimentation en eau de la passe à poissons et le bassin de dégravement, l'espèce ne dispose pas de sites favorables à son installation. La zone d'intervention est, au plus, une zone de passage entre le cours aval de la Drôme et la ripisylve plus à l'amont. Les travaux ne modifient pas ses possibilités de déplacement. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement dans le bassin versant du Rhône. Cette espèce est connue sur la rivière de la Drôme, principalement dans la réserve naturelle des Ramières, à quelques kilomètres en amont. Elle est donnée ponctuellement vers la confluence Rhône-Drôme en aval et dans les zones intermédiaires en transit (source : JM Faton, Réserve Naturelle des Ramières). Une épreinte a pu être récoltée en octobre 2015 sur les enrochements de la passe à poissons. Il est probable que la loutre, très mobile, puisse exploiter la rivière dans ce secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge ne dispose pas de sites favorables dans la zone d'intervention (ouvrage et bassin en béton et enrochements). Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent la rivière et son ichthyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Parmi les poissons, si l'essentiel des espèces d'intérêt patrimonial peuvent être présentes sur le site d'intervention (transit) seules les espèces migratrices présentent un intérêt vital à disposer de cet ouvrage de connexion piscicole pour leur permettre d'assurer leur montaison vers les frayères potentiellement localisées plus en amont. Cette approche de l'incidence sur les poissons migrateurs est abordée dans le cadre des enjeux piscicoles présentés plus loin.

L'objectif des travaux est de rétablir l'efficacité de l'ouvrage pour assurer la continuité piscicole sur le cours de la Drôme. Dans ce contexte, le rétablissement d'une connexion piscicole ne peut être que positive sur les espèces patrimoniales susceptibles de se déplacer dans le réseau hydrographique.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire sur les sites d'intervention et dans les limites d'incidence des travaux à l'aval, la faible ampleur des travaux et l'intervention depuis des pistes d'exploitation entretenues existantes permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme, sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site : « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201677) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non   
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Printegarde » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212010).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km  à proximité  dedans

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de « Printegarde », classée en site Natura 2000, concerne une surface de 678 ha sur la retenue de Baix-le-Logis-Neuf. Le site est essentiellement composé de milieux aquatiques (90%) et de milieux d'interface terre-eau (10%). La juxtaposition de plusieurs habitats (roselières fluviales à phragmites, herbiers à potamots, ripisylve, marais, surfaces d'eau libre, contre canaux) rend la Réserve attractive pour de nombreuses espèces animales et notamment les oiseaux sauvages, qu'il s'agisse d'espèces reproductrices, hivernantes ou en migration.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Hivernage.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	A005	Résidente - Hivernage
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	A028	Résidente – Hivernage
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	A050	Hivernage
Canard chipeau ( <i>Anas strepera</i> )	A051	Hivernage.
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Résidente – Hivernage
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	A058	Hivernage
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Hivernage
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Résidente - Hivernage
Martin pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente

Tableau 4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Printegarde » (FR8212010)

<sup>(\*)</sup> Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

**Évaluation d'incidence :**

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km en amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à environ 500 m en amont du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques artificiels et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent tout au plus quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun site remarquable pour l'avifaune d'intérêt communautaire n'est concerné par les travaux. De plus, les travaux qui sont limités dans le temps (une semaine) et dans l'espace.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans la zone d'intervention, les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme sur la préservation des espèces d'intérêt communautaire du site « *Printegarde* » (Zone de Protection Spéciale - ZPS – FR 8212010) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Rompon-Ouvèze-Payre » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201669)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 3 km  à proximité  dedans

Le site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre », d'une superficie de 1 504 ha, situé en rive droite du Rhône, est composé de multiples entités juxtaposées dans les bassins versants de l'Ouvèze et de la Payre. Il s'agit du plateau calcaire de Rompon, de la Payre et ses versants sur les coteaux de la vallée du Rhône, d'un réseau de cours d'eau en tête du bassin versant de l'Ouvèze (le Mezayon et ses affluents, et le ruisseau de Bayonne et ses affluents) et de plusieurs sites ponctuels principalement constitués de falaises favorables au gîte des chiroptères.

Ce site, composé de deux périmètres, comprend majoritairement des formations ouvertes avec des pelouses calcaires bordées de chênes verts et pubescents. Les prairies sèches sur sol pauvre présentent une flore originale adaptées à ces milieux difficiles.

Les nombreuses grottes (surtout près de Chomérac) abritent plus de sept espèces de chauves-souris.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>	3280
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i>	5210
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) *</b>	<b>6210*</b>
<b>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *</b>	<b>6220*</b>
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340

Tableau 5. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Rompon-Ouvèze-Payre » (FR8201669). (\*) **En gras les habitats prioritaires**



Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201678)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 5 km       à proximité       dedans

Le site Natura 2000 « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme », d'une superficie de 351 ha, est situé sur le cours de la Drôme dans les communes de Livron-sur-Drôme, Grane, Allex, Chabrillan et Eurre. La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance (110 km) qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situe le site Natura 2000.

Le site présente de nombreux habitats liés à la dynamique alluviale de la rivière. Cette dynamique naturelle de la rivière permet le développement des successions végétales qui s'observent typiquement le long des cours d'eau depuis les milieux de pleines eaux à la forêt alluviale. Cette forêt alluviale riveraine qui représente 200 ha est entièrement spontanée et n'a jamais été exploitée. D'une manière générale, tous les habitats sont d'origine naturelle et l'état de conservation du site est exceptionnel.

Ce site est superposé avec une Zone de Protection Spéciale « Les Ramières du Val de Drôme » (FR8210041).

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
<b>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea *</b>	<b>6220*</b>
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*</b>	<b>7220*</b>
<b>Pavements calcaires*</b>	<b>8240*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 7. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » (FR8201678). (\*) **En gras les habitats prioritaires**

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Cordulie à corps fin ( <i>Oxygastra curtisii</i> )	1041
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
<b>Mammifères</b>	
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteini</i> )	1323
Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	1355
<b>Amphibiens</b>	
Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> )	1166
<b>Poissons</b>	
Barbeau méridional ( <i>Barbus meridionalis</i> )	1138
Apron du Rhône ( <i>Zingel asper</i> )	1158
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site  
 « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » (FR8201678)

**Évaluation d'incidence :**

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive droite de la Drôme à 2 km en amont de la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à environ 5 km en aval du périmètre du site Natura 2000.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques, un bassin en béton et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées sont particulièrement faibles à l'échelle du site (quelques dizaines de m<sup>2</sup> de la rivière et quelques dizaines de mètres linéaires de berge de la Drôme en aval de la restitution). Ces travaux de faible ampleur sont réalisés rapidement avec une durée d'intervention limitée à quelques jours.

De faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement ou de la restitution des matériaux sablo-graveleux. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate de l'ouvrage amont et du lieu de restitution.

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est inventorié sur le site d'intervention et en aval de la zone de restitution.

Du point de vue de la faune susceptible d'être observée à proximité de la zone d'intervention :

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de la confluence de la Drôme et le Rhône mais aussi plus en amont sur le cours de la Drôme. Au niveau de la zone d'entretien, comprenant l'ouvrage d'alimentation en eau de la passe à poissons et le bassin de dégravement, l'espèce ne dispose pas de sites favorables à son installation. La zone d'intervention est, au plus, une zone de passage entre le cours aval de la Drôme et la ripisylve plus à l'amont. Les travaux ne modifient pas ses possibilités de déplacement. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement dans le bassin versant du Rhône. Cette espèce est connue sur la rivière de la Drôme, principalement dans la réserve naturelle des Ramières, à quelques kilomètres en amont. Elle est donnée ponctuellement vers la confluence Rhône-Drôme en aval et dans les zones intermédiaires en transit (source : JM Faton, Réserve Naturelle des Ramières). Une épreinte a pu être récoltée en octobre 2015 sur les enrochements de la passe à poissons. Il est probable que la loutre, très mobile, puisse exploiter la rivière dans ce secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge ne dispose pas de sites favorables dans la zone d'intervention (ouvrage et bassin en béton et enrochements). Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent la rivière et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Parmi les poissons, si l'essentiel des espèces d'intérêt patrimonial peuvent être présentes sur le site d'intervention (transit) seules les espèces migratrices présentent un intérêt vital à disposer de cet ouvrage de connexion piscicole pour leur permettre d'assurer leur montaison vers les frayères potentiellement localisées plus en amont. Cette approche de l'incidence sur les poissons migrateurs est abordée dans le cadre des enjeux piscicoles présentés plus loin.

L'objectif des travaux est de rétablir l'efficacité de l'ouvrage pour assurer la continuité piscicole sur le cours de la Drôme. Dans ce contexte, le rétablissement d'une connexion piscicole ne peut être que positive sur les espèces patrimoniales susceptibles de se déplacer dans le réseau hydrographique.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire sur les sites d'intervention et dans les limites d'incidence des travaux à l'aval, la faible ampleur des travaux et l'intervention depuis des pistes d'exploitation entretenues existantes permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaires.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons de la Drôme, sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites, « *Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme* » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201678), est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non   
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« Les Ramières du Val de Drôme » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8210041).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 5 km  à proximité  dedans

Le site Natura 2000 « Les Ramières du Val de Drôme », d'une superficie de 371 ha, est situé sur le cours de la Drôme dans les communes de Livron-sur-Drôme, Grane, Alex, Chabrillan et Eurre. La rivière Drôme est l'une des rares rivières d'Europe de cette importance (110 km) qui n'ait pas de barrage sur son bassin versant. Il en résulte une dynamique spontanée des habitats qui a été bien conservée jusque dans la basse vallée de la Drôme, où se situe le site Natura 2000.

Le site présente de nombreux habitats liés à la dynamique alluviale de la rivière. Cette dynamique naturelle de la rivière permet le développement des successions végétales qui s'observent typiquement le long des cours d'eau depuis les milieux de pleines eaux à la forêt alluviale. Cette forêt alluviale riveraine qui représente 200 ha est entièrement spontanée et n'a jamais été exploitée. D'une manière générale, tous les habitats sont d'origine naturelle et l'état de conservation du site est exceptionnel.

Ce site est superposé avec une Zone de Protection Spéciale « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme » (FR8201678).

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :



**\* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-4), il est noté la présence, à proximité, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la passe à poissons de la Drôme. Il s'agit de l'entretien de la partie aval de la confluence de la Drôme (à environ 1 km en aval) mais aussi à des travaux d'entretien sur le Rhône avec l'accès de la rampe à bateaux des Petits Robins (à 6 km en amont de la confluence) et le quai SIF de le Pouzin (à 4 km en aval).

L'incidence de la remise en suspension du chantier d'entretien de la passe à poissons de la Drôme est négligeable et limitée à quelques dizaines de mètres en aval du seuil. Dans cette situation les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la partie aval de la confluence de la Drôme situés à près de 1 km en aval.

De même, l'absence d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la confluence de la Drôme implique l'absence d'incidence cumulée avec les autres interventions réalisées, plus loin, sur le Rhône et notamment l'entretien de l'accès à la rampe à bateaux des Petits Robins (à 6 km en amont de la confluence) et l'entretien du quai SIF de le Pouzin (à 4 km en aval).

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

**3-1-1-3 Enjeux piscicoles**

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. La liste d'espèces est complétée par l'anguille qui fait l'objet d'un plan national de gestion (application du R(CE) n°1100/2007 du 18 septembre 2007).

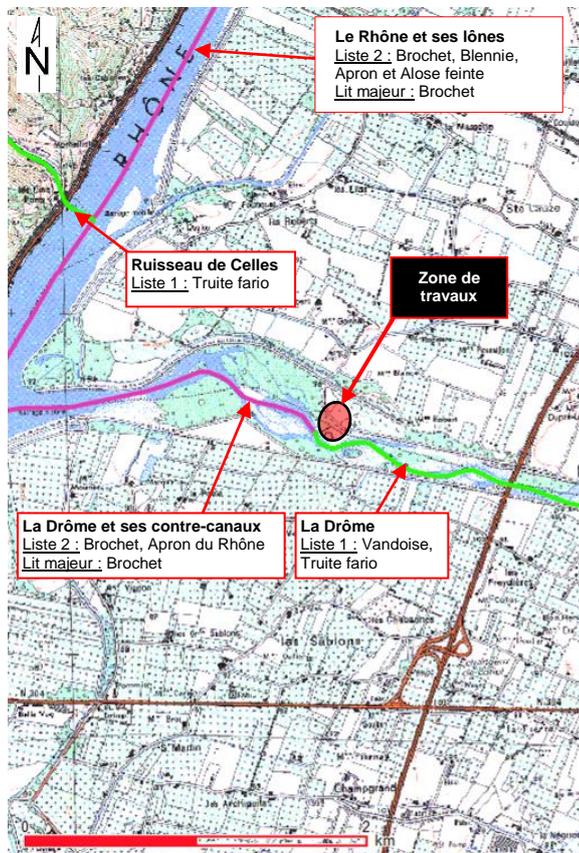


Figure 5. Localisation frayères d'après IGN25. © AFB 2016

**Inventaires Frayères**

**Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 08/07/2013 et 30/04/2013.**

Le Rhône et ses îlons dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, est classé en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du Brochet, la Blennie fluviatile, l'Alose feinte et l'Apron du Rhône.

Le lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le Brochet.

La Drôme et ses contre-canaux dans la zone d'étude est inventoriée en liste 2 pour le Brochet et l'Apron du Rhône jusqu'au seuil amont.

En amont du seuil, la Drôme est inventoriée en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation de la Truite fario et la Vandoise.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

L'alose feinte est un grand migrateur potamoïque qui remonte les grands fleuves français pour frayer après avoir effectué sa croissance dans les eaux marines littorales. Dans le bassin versant du Rhône, cette espèce ne remonte plus le fleuve au-delà de l'usine de Bollène et le barrage de Donzère sur le Vieux-Rhône. Si quelques prises sont réalisées plus à l'amont cela reste anecdotique vis-à-vis de sa répartition historique dans le bassin Rhône-Saône. Les sites de frai comprennent une plage de substrats grossiers délimitée en amont par un profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Plus à l'aval, des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du Palier d'Arles. Les travaux ne concernent pas des sites d'intérêt pour l'espèce. Toutefois, le bon fonctionnement de cet ouvrage sera un élément déterminant pour la migration de l'espèce vers l'amont de la Drôme lorsque le retour de l'espèce sera confirmé dans ce secteur.

L'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buech et l'Ardèche. Sur la Drôme, l'espèce fait l'objet d'une protection réglementaire sur le site dit « des Freydières » par APPB 05-4419 du 3 octobre 2005. Ce site où le frai de l'espèce est reconnu se situe à plus de 7 km en amont du seuil à l'amont de la zone d'étude. Cette espèce qui a fait l'objet de nombreux suivis sur la rivière est notée à proximité de la zone d'étude avec une présence dans la passe à poissons de la Drôme ou en aval du seuil (en 1995 puis entre 1997 et 2001 et dernièrement en 2017). La passe à poissons et ses abords est un site de transit de l'espèce pour retrouver le cours amont de la rivière après des phases de dévalaison lors des hautes eaux de la Drôme.

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce n'est pas répertoriée à l'amont du bassin versant de la Drôme, cependant, l'espèce a été inventoriée dans la partie amont de la zone d'étude avec des captures réalisées lors d'une pêche de sauvegarde lors de l'entretien de la passe à poissons au niveau du seuil (4 individus en 2013). En l'absence de sites d'intérêt dans ce secteur, pour le frai de cette espèce, il est envisagé qu'elle ait colonisé, le long de la rivière en aval de Loriol, des secteurs de résurgence où la température de l'eau lui est favorable. Dans la zone d'entretien, la nature des matériaux et les apports réguliers de matériaux grossiers de la Drôme ne permettent pas de disposer de sites favorables au frai de l'espèce.

La lamproie marine fût très commune au XIXème siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol),

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. Dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Sur le Rhône, l'espèce ne se maintiendrait plus que dans quelques tronçons court-circuités en aval de Lyon et sur les lacs péri-alpins (lac du Bourget, lac d'Annecy et plus récemment le lac Léman). Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La zone de travaux au niveau d'un ouvrage béton et de ses abords ne présente pas les caractéristiques nécessaires à la biologie de l'espèce.

La bouvière apprécie les milieux riches en limons. Sa répartition est étroitement liée à la présence de moules d'eau douce de la famille des *Unionidae* (genres *Unio* ou *Anodonta*) dans lesquelles elle pond ses œufs. La reproduction se situe d'avril à août. Les secteurs peu courants du Rhône sont particulièrement attractifs. La majorité des sites recensés sont des annexes hydrauliques calmes (lônes, mares, contre-canaux de drainage) et les parties profondes et calmes du Rhône (Vieux-Rhône, canal). L'espèce semble répandue surtout au niveau du Rhône court-circuité de Baix et dans le secteur de l'île de la Platière. Elle est également bien présente à l'aval de la zone d'étude qui correspond bien à son préférendum d'habitat avec les dépôts limoneux du Rhône et de la Drôme. Les substrats graveleux et sableux concernés par les travaux ne sont favorables à l'installation des mollusques.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures protégées des courants vifs bien colonisées par la végétation peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Dans la zone d'étude, il est observé de passage (capture d'un individu lors d'un échantillonnage dans la passe à poissons). Les milieux présents dans la zone d'entretien ne sont pas favorables à cette espèce. En revanche, la présence de la roselière de Printegarde à la confluence avec le Rhône est une zone potentielle de fraie de substitution de l'espèce.

Le barbeau méridional est une espèce qui vit principalement en eau fraîche et oxygénée, mais elle peut également survivre dans des milieux plus contraignants. Il est absent de la zone d'étude. En revanche, il est présent en amont de la zone d'étude dans la Haute-Drôme mais aussi, surtout, sur la Roanne et la Gervanne en tête de bassin.

Le blageon fréquente les eaux claires et plutôt courantes avec des fonds constitués de galets et de graviers. La reproduction est réalisée au cours des mois de mai et juin sur des substrats graveleux avec peu de courant ( $\sim 0,2$  m/s) et peu profond. Ces sites de fraie se localisent dans des secteurs isolés du courant principal ou à proximité des berges. Dans la zone d'étude l'espèce est présente bien qu'en faible effectif. Sur le bassin versant de la Drôme, l'espèce est assez répandue sur le cours de la rivière et quelques affluents.

Le chabot vit dans les eaux fraîches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Absent du Rhône en retenue, il a été noté, dans le secteur d'étude, lors d'une pêche de sauvegarde de la passe à poissons (un individu). Il est absent des pêches électriques réalisées dans la zone d'étude. Sa répartition dans le bassin versant de la Drôme le mentionne exclusivement sur les hauts de bassin (Haute-Drôme et Bès). La zone d'étude n'est pas favorable à l'espèce et sa présence est considérée comme anecdotique.

Le toxostome vit dans les eaux fraîches avec des fonds en galets. L'espèce se reproduit entre fin mai et début juin dans des eaux peu profondes sur des graviers en tête de mouille des petits affluents. L'espèce est bien présente sur le cours de la rivière Drôme depuis la confluence avec la Sure à l'amont jusqu'à la confluence du Rhône. Dans la zone d'étude l'espèce est bien représentée dans la partie amont.

La truite fario, plus que toutes les espèces précédentes, recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration vers les parties hautes des bassins le cours d'eau. Sur la Drôme, l'espèce est inventoriée sur la Drôme en amont d'Aouste-sur-Sye et de nombreux affluents de part et d'autre de la rivière.

La vandoise vit dans les zones courantes où les eaux sont fraîches et bien oxygénées avec des fonds grossiers. L'espèce se reproduit entre fin mars et avril sur des graviers dans des zones à courant soutenu. L'espèce est bien présente sur le cours de la rivière Drôme depuis Crest jusqu'à la confluence du Rhône. Dans la zone d'étude, l'espèce a été inventoriée en 2001 lors d'une pêche électrique. Les derniers inventaires réalisés entre 2013 et 2015 ne la mentionnent pas. L'espèce dispose, en amont du seuil, d'une aire favorable très vaste pour assurer son cycle biologique.

Ces six dernières espèces (barbeau méridional, blageon, chabot, toxostome, truite fario et vandoise) utilisent l'ouvrage dans le cadre de leur transit entre l'aval et l'amont du seuil ou pour retrouver la partie amont du bassin versant en cas de dévalaison en période de hautes eaux de la Drôme. Les sites d'entretien situés dans des secteurs de forte sédimentation ne sont pas favorables à la bonne réalisation du frai de ces espèces.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Le site se localise dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval de l'aménagement de Beauchastel.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 5 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur en raison des apports d'une part des affluents cévenols en rive droite et d'autre part de l'Isère en rive gauche. L'espèce est recensée dans le Rhône, sur la Drôme à Loriol et Alex, dans la passe à poissons du seuil CNR, avec des effectifs très faibles. Plus à l'amont, la présence de l'espèce est aussi qualifiée de faible voire anecdotique.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution à la rivière, n'auront aucune incidence sur l'utilisation de la rivière pour le déplacement de toutes les espèces protégées ou d'intérêt patrimonial. De plus, les surfaces concernées ne sont pas potentiellement des sites de fraie pour ces espèces piscicoles.

Préalablement aux travaux d'entretien du bassin de dégravement, une pêche de sauvetage est réalisée afin d'éviter toute mortalité de poissons lors de la vidange. Cette pêche de sauvetage permet aux poissons piégés dans l'ouvrage de retrouver les eaux de la Drôme.

Par ailleurs, les travaux ont pour objectif de s'assurer du bon fonctionnement de la passe à poissons rive droite de la Drôme qui présente régulièrement des accumulations de sables et graviers au niveau de son ouvrage d'alimentation et son bassin de dégravement. Les travaux ont une incidence positive sur la continuité écologique le long du Rhône.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'évaluation de l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considéré comme négligeable.

### 3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui  non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse  lieu de reproduction  Autre  Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui  non  espèce(s) :

**(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)**

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR
	Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt
<b>Mammifères</b>	
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	FR
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	FR

Tableau 10. Espèces protégées

### Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des inventaires faunistiques et floristiques, observations de terrain et sites d'intérêt identifiés à proximité, qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention. Le tableau 10 récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié au niveau de la confluence de la Drôme et le Rhône mais aussi plus en amont sur le cours de la Drôme. Au niveau de la zone d'entretien, comprenant l'ouvrage d'alimentation en eau de la passe à poissons et le bassin de dégravement, l'espèce ne dispose pas de sites favorables à son installation. La zone d'intervention est, au plus, une zone de passage entre le cours aval de la Drôme et la ripisylve plus à l'amont. Les travaux ne modifient pas ses possibilités de déplacement. De plus, les travaux qui se déroulent de jour n'ont pas d'incidence sur l'espèce qui présente des activités principalement nocturnes.

Les traces de la loutre d'Europe sont maintenant régulièrement dans le bassin versant du Rhône. Cette espèce est connue sur la rivière de la Drôme, principalement dans la réserve naturelle des Ramières, à quelques kilomètres en amont. Elle est donnée ponctuellement vers la confluence Rhône-Drôme en aval et dans les zones intermédiaires en transit (source : JM Faton, Réserve Naturelle des Ramières). Une épreinte a pu être récoltée en octobre 2015 sur les enrochements de la passe à poissons. Il est probable que la loutre, très mobile, puisse exploiter la rivière dans ce secteur. L'espèce qui présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge ne dispose pas de sites favorables dans la zone d'intervention (ouvrage et bassin en béton et enrochements). Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent la rivière et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus et du chapitre précédent, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

**(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)**

Défrichement :                    oui                     non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui     non

Un site concerne, exclusivement, des milieux terrestres, sur les contreforts d'Ardèche en rive droite du Rhône, en dehors de la zone d'intervention. Les travaux qui se localisent le long de la rivière Drôme n'ont pas d'incidence sur ce site tant pour les milieux naturels que la faune et la flore inventoriés. Ce site « N°07000004 : Plateau de Rompon » (Znieff de Type 1) n'est pas présenté en détail, ci-après.

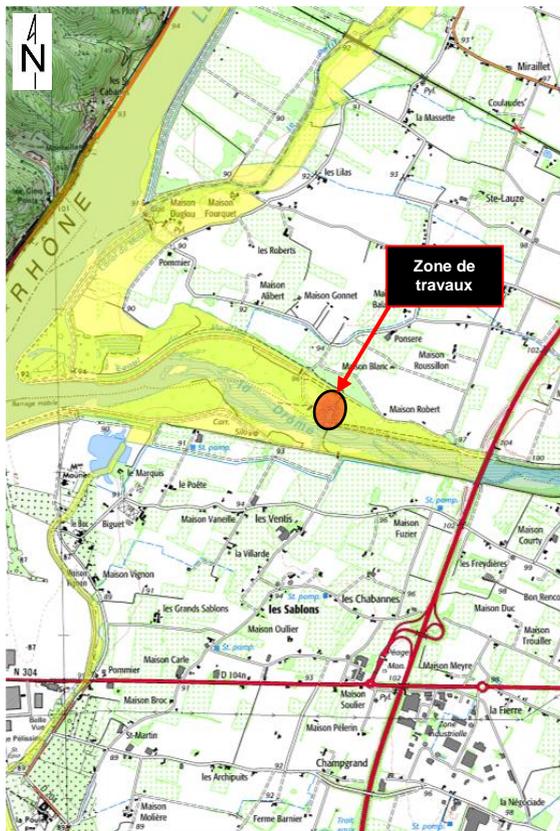


Figure 6. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2018

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

**« Confluence de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et de petit-Rhône » - n°26010015**

Cet inventaire, d'une surface de 583 ha, comprend la retenue en amont immédiat du barrage du Pouzin, la confluence de la Drôme et le petit-Rhône en rive gauche.

Les milieux d'intérêt sont représentés par les roselières qui se développent en rive gauche sur les anciens casiers du Rhône immergés par la retenue mais aussi les massifs relictuels de forêt alluviale qui de développent ponctuellement.

Le castor est très présent dans ce secteur.

Le petit Rhône est reconnu pour son intérêt entomologique avec 23 espèces de libellules recensées dont l'agrion de Mercure.

Le bassin de la Drôme présente une des dernières populations d'apron du Rhône.

Les travaux de faible ampleur localisés dans le site n'ont pas d'incidence sur les milieux d'intérêt inventoriés.

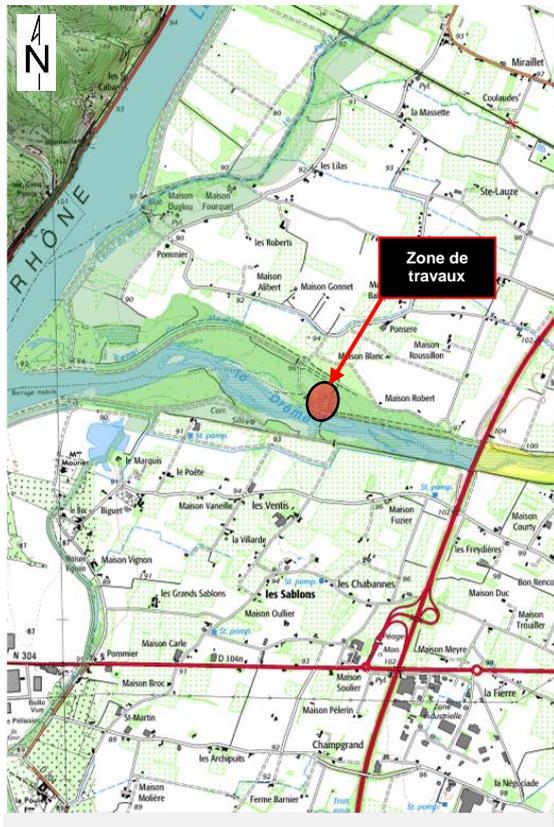


Figure 7. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2018

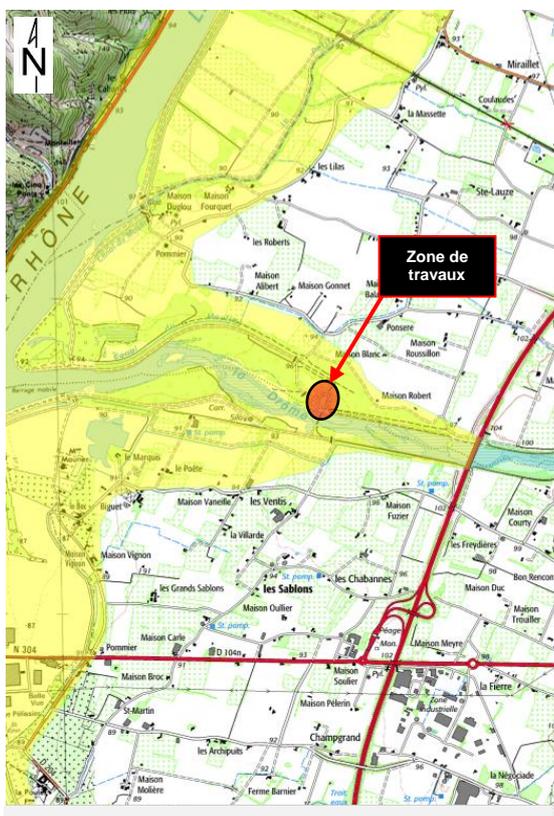


Figure 8. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2018

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

**« Ramières du Val de Drôme » - n°26090001**

Cet inventaire, d'une surface de 572 ha, s'étend sur dix kilomètres dans le lit majeur de la Drôme en aval de Crest et comprend la réserve naturelle du même nom.

Dans ce site, plus de 650 espèces de plantes vasculaires (végétaux supérieurs) ont été recensées.

Concernant la faune, la diversité des insectes est importante avec 36 espèces de libellules et 50 espèces de papillons diurnes. Les populations de poissons sont intéressantes, notamment du fait de la présence de l'Apron, espèce endémique, exclusivement localisée au bassin du Rhône.

Le Castor d'Europe trouve dans les Ramières des conditions optimales pour son alimentation. On estime la population à une douzaine de familles.

Les Ramières offrent une halte appréciée par de nombreux oiseaux migrateurs transcontinentaux : hirondelles, petits échassiers, rapaces. Les plus spectaculaires sont le Balbuzard pêcheur et la Cigogne noire. Plus de soixante-dix espèces d'oiseaux se reproduisent dans la réserve.

Les travaux, de faible ampleur, sont localisés en aval de la limite du site et n'ont pas d'incidence sur les milieux d'intérêt inventoriés.

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

**« Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » - n°2601**

Ce vaste espace de 23 800 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, qui concernent la passe à poissons de la Drôme en rive droite du seuil ont pour objectif de rétablir la fonctionnalité d'un ouvrage pour la circulation piscicole. Cette incidence est positive pour les échanges entre les populations piscicoles du fleuve et les travaux n'auront pas d'incidence négative sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes

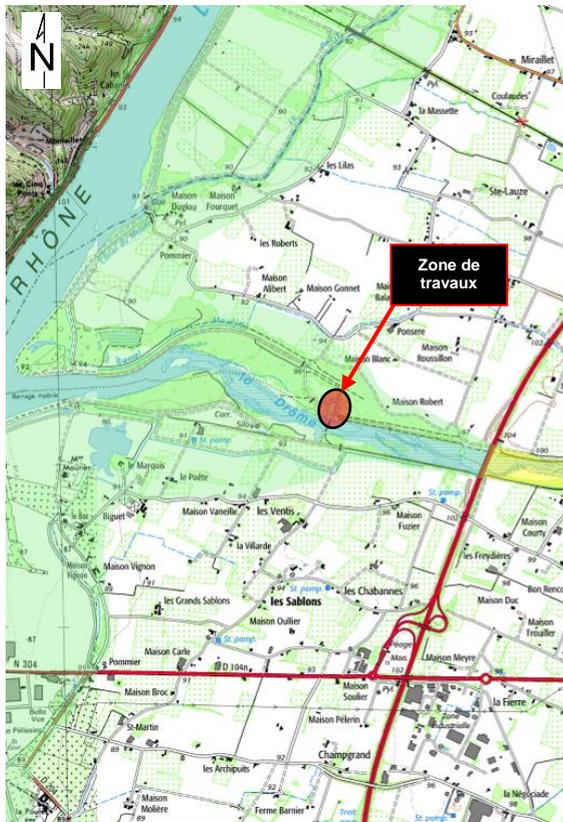


Figure 9. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2018

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

**« Ensemble fonctionnel formé par la rivière Drôme et ses principaux affluents » - n°2609**

Ce vaste espace de 12 343 ha intègre l'ensemble fonctionnel formé par la Drôme, ses annexes fluviales et ses principaux affluents (Gervanne, Sure, Bez, Roanne...).

Ce zonage de type II souligne l'interdépendance de ces cours d'eau, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par plusieurs zones de type I au fonctionnement très fortement interdépendant.

En termes de fonctionnalités naturelles, le val de Drôme et ses annexes exercent tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Il constitue un corridor écologique pour la faune et la flore et une zone d'échange avec le fleuve Rhône lui-même. Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables.

Les travaux, qui concernent la passe à poissons de la Drôme en rive droite du seuil ont pour objectif de rétablir la fonctionnalité d'un ouvrage pour la circulation piscicole. Cette incidence est positive pour les échanges entre les populations piscicoles du fleuve et les travaux n'auront pas d'incidence négative sur la fonctionnalité de la Drôme et de ses annexes.

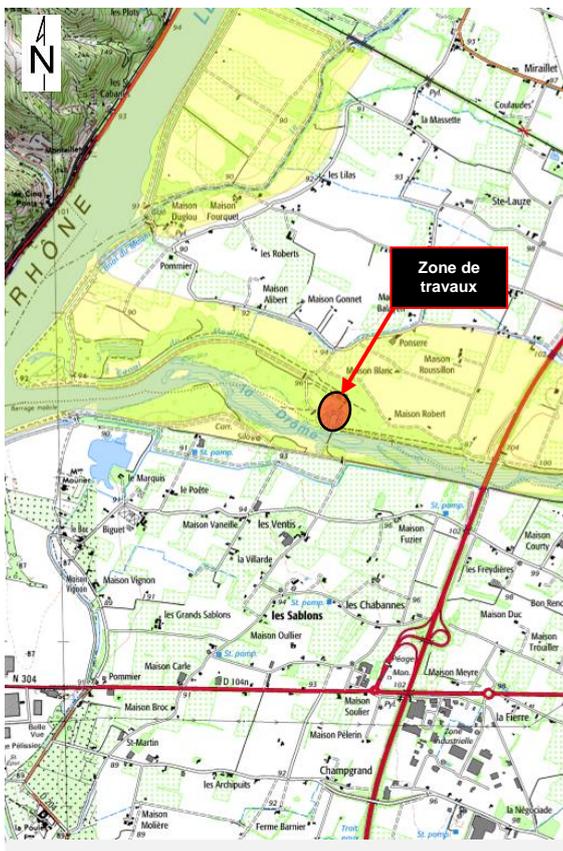


Figure 10. Localisation ZICO d'après IGN25. © DatARA 2018

ZICO (zone jaune sur la carte)

**« Val de Drôme – Les Ramières » - n°RA 04**

Ce site d'une superficie de 1 000 ha, se situe au niveau de la confluence du Rhône et de la Drôme.

Ce site est en partie à l'origine du site d'intérêt communautaire que représente la Zone de Protection Spéciale de Printegarde.

En effet, l'intérêt du secteur pour l'avifaune est répertorié depuis de nombreuses années.

Les travaux sont très localisés dans cet inventaire au niveau de l'ouvrage piscicole et n'ont pas d'incidence sur les habitats et l'avifaune locale.





Figure 12. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR. © Google Earth 2018

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence à proximité des sites « Retenue de Baix-Logis-Neuf » et « Lône du petit-Rhône ».

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

La zone d'intervention, qui se situe en rive droite de la Drôme, ne concerne pas les zones à enjeux forts localisées sur la carte ci-jointe. Dans ces conditions, les travaux ne sont pas soumis aux dates d'intervention liées à ces zones à enjeux forts.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole :    oui     non

Nom du captage	Utilisation	Provenance	Volume capté en 2017 (x 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Distance au dragage
PUITS CARRIERE SABLES GRANULATS - GRANULATS VICAT	Industrielle	Eau souterraine	3,5	Puits dans la nappe en rive gauche de la Drôme en amont immédiat de la zone d'intervention.

Tableau 11. Prélèvements dans le secteur des travaux

Patrimoine naturel :    oui     non

Dans la zone d'étude et à proximité, il n'est pas noté de patrimoine naturel susceptible d'être influencé par l'intervention dans le lit de la Drôme et ses abords. Toutefois, il est noté un projet en rive gauche de la rivière à proximité du seuil en limite de concession de la Compagnie Nationale du Rhône. Ce site, « les Ventis » n'est pas opérationnel et n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral pour encadrer son fonctionnement et encadrer les activités à proximité.

Pour les futures interventions sur le site, il sera nécessaire de vérifier l'existence d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pour ce site afin de préciser les périmètres de protection concernés par l'intervention, les précautions complémentaires à prendre lors de l'intervention du matériel dans ces périmètres et de soumettre préalablement le projet à l'avis de l'administration compétente.

### 3-1-3 - Enjeux sociaux

**Activité de loisirs :**                    **oui**             **non**   
(Pêche, activités nautiques...)    A plus de ... km                A proximité                Sur le site   

Les berges de la Drôme sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, sport, pêche).

La piste en rive droite de la rivière artificielle, faisant office de passe à poissons, est utilisée par les promeneurs dans le cadre d'un circuit découverte sur l'environnement (utilité de la passe à poissons, espèces concernées mais aussi site de nidification des guépiers d'Europe, ...).

De part et d'autre de la rivière, il est noté la présence de pistes cyclables le long des pistes d'exploitation de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône. L'axe cyclable principal est représenté par la « Via-Rhône », localisée en rive gauche de la Drôme.

**Baignade autorisée :**                    **oui**                     **non**

Bien que l'activité ne soit pas autorisée, les eaux de la Drôme, dans la zone d'étude, présentent une forte fréquentation en période estivale.

### 3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Aucun enjeu environnemental n'a été retenu comme contrainte pour la réalisation des travaux d'entretien de la passe à poissons de la Drôme. Dans ce contexte, les travaux peuvent être réalisés toute l'année.

## 4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

### *Incidences socio-économiques*

Les enjeux économiques liés au fleuve (prélèvements d'eau agricole ou industrielle et patrimoines naturels) ne sont pas concernés par ces travaux de faible ampleur. Tous ces enjeux sont situés soit sur la rive opposée de la rivière soit à plus d'un kilomètre et en dehors de toute incidence.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent régulièrement sur les berges de la Drôme et en périphérie de la rivière artificielle et passe à poissons, une signalisation spécifique sera mise en place pour interdire l'accès au public dans l'emprise des travaux pendant la durée des travaux. Cette interdiction sera effective durant les quelques jours d'intervention n'aura qu'une incidence très faible et temporaire sur ces activités.

### *Incidences environnementales*

Les travaux d'entretien de la passe à poissons de la Drôme interviennent dans un secteur qui n'est pas référencé particulièrement pour un intérêt floristique ou faunistique, bien qu'il soit inscrit dans plusieurs sites d'intérêt. Il s'agit d'ouvrages anthropiques à base de béton et d'enrochement sans intérêt particulier pour la faune et la flore locale.

Les remises en suspension sont faibles car les matériaux sont principalement grossiers (sables et graviers). Une matrice argilo-limoneuse peut exister mais les quantités concernées restent faibles et n'auront qu'une incidence localisée à proximité immédiate des sites d'intervention et à l'aval du seuil (quelques dizaines de m<sup>2</sup>).

La vidange du bassin sera accompagnée d'une pêche électrique de sauvetage afin d'éliminer tout risque de mortalité d'espèces piscicole.



Figure 13: Vue du bassin de dégrèvement de la passe à poissons de la Drôme (ACME 2018)

L'évaluation d'incidence pour les sites Natura 2000 et les espèces protégées a permis de confirmer que les travaux n'ont pas d'incidences notables sur les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial au niveau national ou communautaire.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (anguille, alose feinte, apron du Rhône, blageon, barbeau méridional, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de Planer, truite fario, toxostome et vandoise).

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à une remise en suspension de sédiments à l'aval immédiat du seuil mais très rapidement les conditions se rapprochent des conditions naturelles. L'incidence reste très faible car les poissons ont la capacité de se déplacer et disposent de l'ensemble du cours aval de la Drôme pour réaliser leur cycle biologique à proximité.

- **Les opérations de dragage d'entretien de la passe à poissons et de restitution des matériaux n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**
- **L'objectif des travaux étant le rétablissement d'une fonctionnalité d'intérêt au niveau de la vallée alluviale, la réalisation des travaux aura une incidence positive sur le fonctionnement des milieux et notamment sur le maintien de la libre circulation des poissons.**

## 5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remises en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément à l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004, un suivi de l'oxygène et de la température des eaux (consigne présentée au § 1.4) sera réalisé à l'aval de la zone de restitution (cf. point bleu sur la figure 4) selon le protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012).